



d'intégration des personnes immigrées, de la ville. Elle contribue à la mise en cohérence et au développement coordonné de ces politiques.

Françoise GACHOT demande pourquoi Madame MÉGNIN, responsable du CCAS, n'est pas titulaire ?

Monsieur MORANDINI répond que c'est une demande de cette commission que le Maire y soit présent.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne : Antoine MORANDINI (titulaire) et Sophie MÉGNIN (suppléante) pour représenter la Ville de Beaucourt au sein de cette commission.**

## **CULTURE et ANIMATIONS**

### **2 - Plan de financement de la restauration de 10 horloges de la collection du Musée Japy.**

#### **Rapporteur : Colette RAYOT**

Dix horloges ont été restaurées en 2005 par le Centre régional de restauration et de conservation des oeuvres d'art (CRRCOA). A cette occasion, les restaurateurs ont constaté une attaque des parties en bois par des insectes.

Un devis a été alors soumis par le CRRCOA et un dossier de restauration a été présenté à la Commission scientifique inter-régionale du 17 octobre 2006. Un avis favorable a été émis.

Il est précisé que l'avis favorable et l'obtention de la subvention sont soumis à la condition absolue d'une « conservation des collections dans un lieu parfaitement sain après restauration ».

DÉPENSES		RECETTES	
Restauration	2.840	Ville de Beaucourt	1.846
		Direction Régionale des Affaires Culturelles	994
TOTAL	2 840		2 840

Antoine MORANDINI explique qu'il y a effectivement des problèmes de stockage au Musée qui entraînent, par exemple, des problèmes de rouille. Il faudra trouver des solutions mais en attendant, le risque existe d'avoir d'autres problèmes de restauration.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire effectuer les restaurations proposées et autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.**

### **3 - Vacation horaire au Musée Japy**

#### **Rapporteur : Colette RAYOT**

Depuis plusieurs mois, le Musée Japy rencontre des difficultés pour assurer les permanences du week-end lors des congés du personnel.

La ville a ainsi recours à des personnels de remplacement.

Antoine MORANDINI rappelle qu'effectivement les bénévoles vieillissent et sont de moins en moins présents. Recourir à du personnel de remplacement est une solution pour régler la question des week-end, etc...

**Le conseil municipal, à l'unanimité, propose de payer à ces personnes des vacances horaires d'un montant de 10 € et autorise le Maire à signer le contrat entre la ville de Beaucourt et l'intervenant concerné.**

## **FINANCES**

### **4 - Tarification EMMAP**

#### **Rapporteur : Antoine MORANDINI**

Les tarifs de l'école de musique et d'arts plastiques ont été déterminés pour l'ensemble des cours dispensés sur l'année scolaire.

Or, il arrive quelquefois que des élèves s'inscrivent tardivement ou quittent l'école avant la fin de l'année pour des raisons personnelles.

Guy BERTHELOT souhaite une précision quant aux périodes concernées.

Antoine MORANDINI répond qu'une date butoir est fixée en Novembre, aux vacances de la Toussaint.

**Aussi, afin de pouvoir appliquer un tarif équitable en fonction du nombre de cours dispensés, le conseil municipal, à l'unanimité, propose la mise en application de la pondération suivante : - Dans le cas d'une inscription tardive au cours du premier trimestre ou d'un départ dû à un cas de force majeure (maladie grave de l'élève, déménagement consécutif à une mobilité professionnelle de l'élève ou des parents) et exclusivement dans ces deux cas, un prorata sera appliqué au tarif en fonction du nombre de séances effectivement dispensées.**

### **5 - Indemnité de conseil allouée au Trésorier**

#### **Rapporteur : Antoine MORANDINI**

Le changement de Trésorier de la collectivité nécessite une nouvelle délibération du conseil municipal dans le cadre de l'indemnité de conseil qui lui est allouée :

Guy BERTHELOT demande quelle est la fréquentation de la permanence de la Trésorerie de Delle ?

Monsieur MORANDINI répond que, trois à quatre fois par an, il y a une file d'attente aux périodes qui correspondent aux grandes échéances : impôts, etc... Quoiqu'il en soit, il n'y a pas de remarques des beaucourtois.

Cédric PERRIN évoque une discussion avec Monsieur MASMEJEAN, Trésorier, qui l'a informé qu'il n'y avait pas encore d'informatisation reliée au « central » pour permettre un travail complet.

Antoine MORANDINI précise qu'il a demandé une compensation pour l'occupation d'un bureau en Mairie. Un loyer de 80 euros qui couvre le tout.

**Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, pour 2006 et les exercices à venir :**

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- de calculer cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983
- d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Pour information, l'indemnité liée au budget général serait de 868 euros.

## **6 - Décision modificative**

**Rapporteur : Antoine MORANDINI**

Suite à une panne, il a été nécessaire d'engager des crédits pour l'achat d'une imprimante au Musée, dépense non prévue au budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'inscription suivante :

+ 350 euros à l'article 2183/322

- 350 euros à l'article 2188/322

## **7 - Facturation de l'eau aux locataires communaux**

**Rapporteur : Antoine MORANDINI**

Par délibération du 21 décembre 2005, le conseil municipal avait décidé que les locataires communaux s'acquitteraient de leur facture d'eau moyennant un tarif forfaitaire de 5m3 par personne et par mois pour l'année 2005, dans l'attente de l'installation de compteurs individuels.

Ce matériel ayant été installé début janvier 2006 dans l'ensemble des bâtiments concernés, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de facturer, à compter de janvier 2006, la consommation réelle de chacun au vu des relevés de compteurs effectués.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

## **8 - Création de poste – Agent technique**

Un agent des services techniques en poste au service des espaces verts ayant réussi le concours d'agent technique, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, un poste d'agent technique à temps complet.

## **ASSAINISSEMENT**

## **9 - Mission d'assistance technique avec la DDAF concernant le schéma directeur d'assainissement**

**Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER**

Le 4 février 2000, la ville de Beaucourt délibérait afin de confier la mission d'assistance technique du schéma directeur d'assainissement.

La ville de Beaucourt souhaite aujourd'hui arrêter la mission et confier la maîtrise d'œuvre aux services techniques.

La mission avait été confiée pour un montant initial de 3 658.78 € (24 000 Francs) HT.

Nous souhaitons solder cette mission à la somme de 964.45 €.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solder cette mission au montant indiqué.**

## **URBANISME et VOIRIE**

### **10 - Programme de voirie 2007- Demande de subvention**

#### **Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER**

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie ainsi que du réseau routier communal, il est envisagé, pour l'année 2007 de réaliser les travaux suivants :

- Aménagement de la place des fêtes,
- Réfection de la rue Péchin (entre le Super U et le carrefour du collège).

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

<b>CHARGES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT HT</b>
Aménagement de la place des fêtes	61000	Subvention exceptionnelle de l'Etat	
		au plus fort taux	71000
Rue Péchin (2ème tranche)	81000	Ville de BEAUCOURT	71000
<b>TOTAL</b>	<b>142000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>142000</b>

Antoine MORANDINI précise que cet aménagement concerne la partie en plus mauvais état après le rond point.

Jean-Michel CLAUDEL ajoute que la première tranche des travaux, soit la portion entre la caserne et le rond-point, pourrait démarrer la semaine suivant le conseil municipal.

Antoine MORANDINI informe également que, concernant la place des fêtes, un enrobé sera posé afin de rendre cet espace propre et aussi d'offrir de nouvelles places de parking, ce qui demeure un vrai souci.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement proposé, et autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.**

### **11 - Subventions pour ravalement de façade – Programme de 2006 à 2008**

#### **Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER**

Le programme de soutien au ravalement de façades à Beaucourt pourrait se poursuivre à Beaucourt pour 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> avril 2006, à savoir :

Les rues déjà bénéficiaires et qui sont toujours concernées :

Place de la République

Rue Charles de Gaulle (Place de la République -> limite de l'agglomération)

Rue du 18 novembre

Rue Pierre Beucler (Place de la République -> limite de l'agglomération)

Passage Pierre Mendès France  
Passage Bérégovoy  
Rue Frédéric Japy  
Rue des Déportés  
Rue Louis Pergaud  
Rue Alfred Pechin  
Passage Salengro  
Sentier Salengro  
Place Roger Salengro  
Rue de la Prairie  
Rue Pierre Sellier  
Rue de Dampierre (rue des Déportés -> limite de l'agglomération)

#### Nouveaux quartiers

Rue de Montbouton  
Rue du Temple  
Rue Châtillon dessus  
Rue Châtillon Dessous  
Rue du Courbot  
Rue de l'Église (jusqu'à l'église)  
Allée de la Pâle à Rouge  
Impasse du Tombois  
Rue du Tombois  
Rue de la Maison Blanche  
Rue du Champ de Mars  
Rue du Crêt  
Rue de la Carrière  
Sentier sous la Voûte  
Sentier du Crêt

La valeur de l'aide sera actualisée sur la base de l'indice BT 46 et selon la formule suivante :

$$P = P_o \frac{(I)}{(I_o)}$$

P : Montant de la subvention au m<sup>2</sup> après réunion

P<sub>o</sub> : Montant de la subvention au m<sup>2</sup> au 01/01/1994

I : Valeur de l'indice BT46 à la date de la décision d'accord de la subvention

I<sub>o</sub> : Valeur de l'indice BT46 au 01/01/1994

Pour mémoire, en 1994, la subvention pour les façades d'immeubles comportant des encadrements en pierre était de 5.34 € le m<sup>2</sup>. Pour les façades sans encadrement en pierre, la subvention était de 4.57 €.

Seuls seront pris en compte les projets comprenant l'ensemble des façades d'un bâtiment. De plus, la surface subventionnable maximum ne pourra excéder 200 m<sup>2</sup> pour les habitations individuelles **et 400 m<sup>2</sup> pour les bailleurs sociaux.**

Une aide supplémentaire sera octroyée pour la rénovation à l'identique des ferronneries d'époque (clôtures, marquises, vérandas) : forfait de 100.00 € **ou prise en charge de 50% des frais si ces derniers sont inférieurs à 100 € (sur présentation de justificatifs).**

Aussi, pour les murs en pierres, un forfait de 30 € par ml sera attribué pour la rénovation à l'identique. Cette aide ne pourra excéder la somme de 1 000 € par mur.

Compte tenu de l'état d'avancement des ravalements, les propriétaires des secteurs actuellement concernés feront l'objet d'une information et d'une sensibilisation aux aides publiques dans la limite des crédits disponibles jusqu'au 31/12/2008.

Michel PLOMB demande si l'on a une idée de l'état des consommations des crédits ? Qu'en est-il s'ils ne sont pas utilisés ? Est-il opportun de plafonner à 200 et 400 m<sup>2</sup> ? Cela ne va-t-il pas contribuer à rendre cette aide encore moins attractive ?

Jean-Claude TOURNIER répond qu'il y a encore des crédits disponibles. Il pense qu'une subvention pour 200 m<sup>2</sup> pour une maison est déjà intéressante.

Antoine MORANDINI rappelle l'importance de maîtriser la dépense. Les rues du centre ville bénéficient toujours de l'aide et l'extension est faite pour atteindre les nouveaux quartiers. Il ajoute qu'il peut y avoir beaucoup de demandes et qu'il valait mieux être prudents mais qu'une évolution est possible en cas de besoin. Cette extension permettra des rénovations de façades dans des quartiers qui en ont besoin, elle permet également l'intégration de bailleurs sociaux.

Michel PLOMB rappelle l'historique de ce subventionnement. Il explique que, puisqu'en France on peut imposer qu'un ravalement de façade soit effectué, une aide financière a été prévue.

A Beaucourt, l'aide est incitative car rien n'est imposé. Les bailleurs sociaux sont sensés provisionner.

Françoise GACHOT interroge le Maire à propos de l'étendue de la subvention aux nouveaux quartiers à laquelle s'ajoute une subvention limitée à 400 m<sup>2</sup> pour les bailleurs sociaux ?

Antoine MORANDINI répond que lors d'une rencontre, Territoire Habitat 90 a demandé cette aide. La Ville accepte afin de favoriser la rénovation des immeubles comme ceux situés aux entrées de Beaucourt (rue de Dampierre par exemple).

Cédric PERRIN ajoute qu'il s'agit d'une mesure incitative pour faire en sorte que le centre ville soit rénové et embelli. Il constate que c'est une réussite mais pense que maintenir une telle subvention n'est plus incitatif et qu'il serait peut-être préférable de la limiter dans le temps afin de pousser les gens à rénover.

Michel PLOMB revient sur l'origine du texte et explique que, si l'on imposait les ravalements de façades, il serait impossible de traiter différemment les bailleurs sociaux. L'obligation implique le même traitement pour tous.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement des subventions aux conditions ci-dessus énumérées et dans la limite des crédits votés annuellement par le conseil municipal.**

## **12 - Office National des Forêts – Coupes de l'exercice 2007**

Il est proposé au conseil municipal :

**A – d'Approuver l'assiette des coupes de l'exercice 2007** dans les parcelles de la forêt communale N° 3p, 4p, 5a, 6a, 5r, 6r,

**B – de décider :**

**1°) de vendre en bois façonnés** sur coupe en bord de route les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles N° 3p, 4p, 5a, 6a, 5r, 6r, selon les critères détaillés au § C1.

Les travaux d'exploitation et de débardage seront réalisés après passation d'un marché avec un entrepreneur exploitant.

Les produits ainsi façonnés seront mis en vente, par les soins de l'O.N.F. dans le cadre d'une vente groupée.

**2°) de partager, non façonné, aux affouagistes** le bois de chauffage dans les parcelles N° 3p, 4p, 5a, 6a, 5r, 6r, aux conditions détaillées au § D, **et en demande pour cela la délivrance.**

**C – de fixer les conditions suivantes pour les produits vendus :**

**1°) Pour les modes de vente** § B1.b et § B2, les arbres susceptibles de fournir des grumes sont déterminés selon les critères suivants :

Essence	Ø à 130 cm > ou = à	Découpe	Remarques ou caractéristiques spéciales à l'exploitation
Chêne			* pour toutes essences, choix complémentaire effectué en fonction de la qualité marchande
Hêtre			
Charme			

**D – de fixer les conditions d'exploitation suivantes pour l'affouage délivré non façonné :**

**1°) L'exploitation** du bois d'affouage délivré sur pied ou non façonné dans la forêt communale sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes et après partage, sous la responsabilité du garant dont les nom et signature suivent :

- garant : M. Didier MILBERGUE

**2°) Situation des coupes et nature des produits concernés :**

Nature	Amélioration	Régénération	Éclaircie
Parcelle(s)			
Produits à exploiter	* Petites futaies marquées en abandon. * Houppiers	* Tout les taillis. * Petites futaies marquées en abandon.	*Seules les tiges griffées ou marquées en abandon

		* Houppiers	
--	--	-------------	--

3°) Conditions particulières :

4°) Délais d'exploitation :

Parcelle(s)	3p	4p	5a	6a	5r	6r
<b>Produits concernés</b>						
<b>Début de la coupe</b>						
Fin d'abattage et façonnage Fin de vidange						
Observations complémentaires						

Proposition d'état d'assiette.

Faute par les affouagistes de respecter les délais ou conditions, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur droit pour cet exercice, et la commune disposera librement des produits.

Françoise GACHOT explique qu'elle ne votera pas car elle ne comprend pas le rapport.

Michel PLOMB demande si l'ONF a un plan de gestion et si celui-ci est conforme ? Il estime une récapitulation nécessaire et pense qu'il faudrait connaître l'année opérationnelle correspondante.

Monsieur MILBERGUE, Adjoint délégué à la forêt, n'ayant pu être présent à cette séance pour fournir des précisions sur ce point, Monsieur MORANDINI propose qu'il soit reporté lors d'une prochaine séance du conseil municipal à laquelle pourrait être invité M. BOLCHER.

### **13 - Site Sensible – Quartier des Champs Blessonniers - Programme d'Aménagement d'un plateau sportif « Multisports » aux Champs Blessonniers - Demande de subventions**

#### **Rapporteur : Cédric PERRIN**

Dans le cadre de la requalification du secteur des Champs Blessonniers, le conseil municipal a retenu la création d'un terrain « Multisports » comme projet structurant pour le quartier lors de la séance du 29 mars 2005.

Ce projet consiste à proposer une base de loisirs et de sports de proximité aux enfants, jeunes et adultes de l'ensemble de la commune.

Cet équipement permettrait :

- d'améliorer l'offre de loisirs dans ce secteur,
- de valoriser des espaces et créer des équipements,

- de créer un lieu valorisant pour ses habitants et répondre à une demande,
- de renforcer notre politique « enfance et jeunesse » sur ce secteur.

Différentes possibilités de localisation ont été étudiées. Les habitants, et en particulier les jeunes, sont associés à la réflexion sur l'avant projet.

Les crédits FIV initialement prévus n'ont pu être obtenus sur les exercices précédents. Aussi, ce financement avait été intégré au programme ANRU 2007.

Toutefois, la Préfecture vient d'informer la ville que des crédits Politique de la Ville « Equité sociale » pourraient être obtenus à hauteur de 42 000 euros.

Le budget prévisionnel de cette opération serait alors le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Multisports	70000	ETAT - Crédits FIV	42000
		Conseil Général	14000
		Ville de BEAUCOURT	14000
<b>TOTAL</b>	<b>70000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>70000</b>

Antoine MORANDINI rappelle qu'un financement concernant ce projet a été proposé plusieurs fois puis retiré. Par ailleurs, via l'ANRU le financement était moins intéressant. Le lieu d'implantation du terrain multisports reste à définir.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le nouveau plan de financement du programme d'aménagement d'un plateau multisports aux Champs Blessonniers et autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.**

**Séance levée à 20 h 47**